



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.805**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37767- DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**OBJET : DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS-
ANNEE 2013**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Helliot BRAMI à Mme Reine MERGER, M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/12/13

MFC/8478

RAPPORTEUR : Mme Catherine SILVESTRE

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS- ANNEE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation du droit des Femmes et de la Famille, la ville d'Aix en Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale.

Le tableau ci dessous présente les associations concernées, leurs activités, le montant global des subventions accordées par la Ville pour les années 2011 et 2012, et le montant des subventions proposées en 2013.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de Fonctionnement pour l'année 2013, telles que présentées dans le tableau ci-après,

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 1 000,00 € (mille euros) a été validée le 26 novembre 2013 et sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 923 6574 1775 (Aide sociale Droit des Femmes et de la famille, secteur familles) qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 3 000,00 € (trois mille euros) a été validée le 26 novembre 2013 et sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 92025 6574 1670 (Aide sociale Secteur Femmes) qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.805 - DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS- ANNEE 2013**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AIDE SOCIALE DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013

Secteur Famille

Ligne budgétaire : 923 6574 1775

N° Tiers	Noms Associations	2011	2012	2013	Convention	OBJET
64926	Association Familiale Catholique du Pays d'Aix		1 000,00 €	1 000,00 €		Défense des intérêts des familles, soutien éducatif
	TOTAL			1 000,00 €		

Secteur Femmes

Ligne budgétaire : 92025 6574 1670

N° Tiers	Noms Associations	2011	2012	2013	Convention	OBJET
46800	SOS Femmes 13	3 700,00 €	3 700,00 €	3 000,00 €		Accueillir & écouter les femmes victimes de violence dans leur environnement conjugal & familial. Orientation & accompagnement
	TOTAL			3 000,00 €		

AIDE SOCIALE DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013

Secteur Famille

Ligne budgétaire : 923 6574 1775

N° Tiers	Noms Associations	2011	2012	2013	Convention	OBJET
64926	Association Familiale Catholique du Pays d'Aix		1 000,00 €	1 000,00 €		Défense des intérêts des familles, soutien éducatif
	TOTAL			1 000,00 €		

Secteur Femmes

Ligne budgétaire : 92025 6574 1670

N° Tiers	Noms Associations	2011	2012	2013	Convention	OBJET
46800	SOS Femmes 13	3 700,00 €	3 700,00 €	3 000,00 €		Accueillir & écouter les femmes victimes de violence dans leur environnement conjugal & familial. Orientation & accompagnement
	TOTAL			3 000,00 €		